

AU DIOCESE

A LA PAROISSE

Quel don ?

Denier de l'Église

Intentions de messes

Quêtes & Offrandes Sacrements

Souscription Travaux

Pour qui ?
Pour quoi ?

Diocèse

Rémunération des prêtres (40%) non retraités et des salariés (60%) du diocèse

Diocèse

Rémunération des prêtres (chaque prêtre touche 17 messes par mois)

Paroisse (80%)

Diocèse (20 % + certaines quêtes à 100%)

Paroisse : Charges de fonctionnement : chauffage, éclairage, salaires, culte, assurances, entretien courant, secrétariat, fleurissement, etc.

Paroisse (100%)

Financer les travaux importants à la paroisse.

Avec reçu fiscal

Avec reçu fiscal

Comment donner ?

- En ligne, via le site du diocèse
- Prélèvement automatique (voir site du diocèse)
- Par chèque à l'ordre de l'ADL, à envoyer à **Association Diocésaine de Lyon**
6 av. Adolphe Max
69321 Lyon Cedex 05

- Espèces
- Chèque à l'ordre de la Paroisse du Saint Sacrement
- Offrande conseillée 18 €

- Espèces ou chèque dans le panier de la quête
- Application *La Quête*
- *Panier électronique* lors des célébrations [carte bancaire sans contact] : bientôt en place.
- Prélèvement mensuel (voir le site du diocèse : *quête prélevée [reçu fiscal]*)
- En ligne sur le site du diocèse

- Par chèque à l'ordre de l'ADL, ou en espèces, avec mention « souscription »
- En ligne sur le site du diocèse
- En ligne sur le site de la paroisse